

## LA ROCHECOURBON :

### UNE CURIEUSE AFFAIRE DE FOUGERES

par R. DAUNAS

Plusieurs anciens bulletins de notre Société (alors "Société Botanique des Deux-Sèvres") font état d'un différend à multiples rebondissements entre quelques botanistes réputés au sujet de fougères récoltées dans le vallon marécageux de la Rochecourbon, commune de Saint-Porchaire (Charente-Maritime).

L'affaire débute dans le bulletin de 1907 par le compte rendu (anonyme) de la sortie du 21 juillet 1907 (pp. 243 à 245). L'auteur y note la fougère : "Polystichum spinulosum (nouvelle pour le département)". Ce compte rendu est suivi d'une note (p. 246) de A. Fouillade reproduite ci-dessous in extenso :

"A propos du Polystichum spinulosum  
de la Rochecourbon.

M. Tesson, qui a souvent herborisé à la Rochecourbon et en connaît bien les plantes, a contesté l'existence de Polystichum spinulosum dans cette localité. D'après lui nous aurions pris pour P. spinulosum l'Asplenium Filix-foemina. Les échantillons que je lui envoyai pour le convaincre de l'exactitude de notre détermination ne réussirent qu'à l'affermir dans son opinion, car il possède, m'écrivait-il le 7 janvier 1908, plusieurs échantillons de cette même fougère, "cueillis en compagnie de MM. Lloyd et Foucaud, deux autorités qui l'ont toujours dénommée Asplenium Filix-foemina".

Sur ma demande, M. Tesson a eu l'obligeance de me communiquer un spécimen de sa plante, récolté "dans une fondrière toujours mouillée, au commencement du marais, tout à fait au fond, où commencent les grottes (c'est également par là que nous avons trouvé notre fougère) et étiqueté d'après Lloyd et Foucaud". Cet échantillon est incontestablement, à mon avis, P. spinulosum. Il ne présente pas de fructifications, mais il est absolument identique aux échantillons que nous avons recueillis et dont les indusies orbiculaires-réniformes attachées par le centre et par un pli rayonnant ne laissent aucun doute sur le genre auquel ils appartiennent".

A. Fouillade.

Il ressort de cette note que c'est à Tesson (1) que re-

---

(1) Instituteur. A enseigné à Corme-Royal, Saint-Savinien, Dompierre-sur-Mer, ... Botaniste souvent cité dans la "Flore de l'Ouest de la France" de J. Lloyd.

vient la priorité de la découverte de cette fougère dont la détermination va poser de nombreux problèmes.

Tout d'abord, ce botaniste fait de sa plante une fougère femelle, et, ce qui ne manque pas d'intriguer, il déclare l'avoir récoltée en compagnie de Lloyd et Foucaud qu'il dit être de son avis. Manifestement il s'agit d'une erreur (2) et Fouillade, dans la note ci-dessus, rapporte, à juste titre, la plante au genre Polystichum en la nommant : Polystichum spinulosum.

Mais, dans ce genre Polystichum il existe deux espèces voisines : Polystichum spinulosum et Polystichum dilatatum, la deuxième étant autrefois traitée comme sous-espèce, voire comme variété de la première, ou inversement. (De nos jours, les floristes modernes, avec raison à notre avis, en font deux espèces autonomes dont la nomenclature sera évoquée plus loin). C'est au sujet de l'attribution de la fougère de la Rochecourbon à l'une ou l'autre de ces deux espèces (ou sous-espèces) que les botanistes vont s'affronter.

La note de Fouillade n'est pas publiée que la fougère est envoyée à un spécialiste et la réponse de ce dernier arrive pendant l'impression du bulletin. La Rédaction du bulletin de la Société Botanique des Deux-Sèvres se voit donc obligée d'ajouter à la suite de la mise au point de Fouillade la note suivante :

"La fougère de la Rochecourbon a été soumise à M. C. de Rey-Pailhade, le savant auteur des Fougères de France, qui l'a déterminée : Polystichum spinulosum DC., subspecies P. dilatatum DC. (Note ajoutée pendant l'impression.)"

Ce n'est pas fini!

Dans le bulletin de 1911, à la rubrique "Correspondance" (p. 166), est résumée une lettre du 26 juin de R. de Litardière : "... M. R. de Litardière a eu en communication les fougères de l'herbier Tesseron... Quant au Polystichum litigieux de la Rochecourbon c'est, sans aucun doute, P. spinulosum (var. exaltata Lasch.)!"

Le problème rebondit donc à nouveau puisque de Litardière ne se range pas à l'avis de Rey-Pailhade mais donne raison à Fouillade.

Notre Société herborise de nouveau à la Rochecourbon le 9 juin 1930. Dans le compte rendu de cette sortie (Bulletin de 1931, p. 111) figure encore le "Polystichum spinulosum" et Fouillade publie à la suite de ce compte rendu quelques notes sur les plantes récoltées dont celle-ci (p. 114) :

"Polystichum spinulosum . - C'est à tort que cette fougère, trouvée pour la première fois à la Rochecourbon en 1907 (cf. Bulletin 1907, p. 246), avait été rapportée par un spécialiste (3) à la sous-espèce P. dilatatum. Un des meilleurs caractères distinctifs des deux fougères est fourni par les écailles des pétioles : pâles et concolores dans le P. spinulosum, noires au milieu, rousses aux bords dans le P. dilatatum."

Il semble que la cause soit bien entendue et que la plante de la Rochecourbon soit P. spinulosum et non P. dilatatum. Eh bien, non!!...

---

(2) - A notre connaissance, la fougère femelle n'a pas été trouvée à la Rochecourbon.

(3) - De Rey-Pailhade.

Le 25 mai 1933, notre Société revient à la Rochecourbon. C'est notre collègue M. J. Lauranceau qui rédige le compte rendu de cette sortie (Bulletin de 1934, pp. 117 et 118). Il y note : "... Quelques touffes de Polystichum spinulosum variété dilatatum ...". L'affaire rebondit !!! Il est à noter que Fouillade participait à cette sortie. Il ne contredit pas M. Lauranceau et ... semble y perdre son latin.

Il y a quelques années, M. E. Contré a eu l'occasion de consulter ce qui restait de l'herbier Bouquet (4) chez la fille de ce dernier, à la Clisse (Charente-Maritime). Il y a vu un Polystichum (récolté à la Rochecourbon, en 1911) annoté par de Litardière comme étant la sous-espèce spinulosum. M. E. Contré m'a confirmé qu'il s'agissait bien de P. spinulosum.

Nous revenions au point de départ !

Fort de tous ces renseignements contradictoires, mais bien embarrassé, j'avais décidé de profiter de l'excursion bryologique du 14 mars 1976 pour examiner les Polystichum du marécage boisé de la Rochecourbon afin d'essayer d'y voir un peu plus clair.

Les premières touffes examinées se trouvaient en face des grottes et, très rapidement, j'eus l'explication de toute cette affaire : Tout le monde avait raison puisque les deux Polystichum (P. spinulosum et P. dilatatum) poussaient en mélange ! Pendant le reste de la matinée, j'ai parcouru ce vaste marécage qui s'étend sur 7 ou 800 mètres depuis les grottes jusqu'aux premiers bâtiments du château. J'y ai noté des dizaines et des dizaines (voire des centaines) de touffes des deux Polystichum.

L'après-midi, j'ai montré ces fougères à M. E. Contré qui venait de se joindre à notre groupe. Il a entièrement confirmé mes déterminations du matin.

Comment expliquer que le désaccord entre les anciens botanistes ait pu durer si longtemps ? Bien entendu, je ne leur ferai pas l'affront de prétendre qu'ils ne savaient pas distinguer les deux Polystichum car je suis profondément persuadé du contraire ! Non, l'explication est simple et elle doit se baser sur les deux points suivants :

- Dans le passé, les Polystichum "litigieux" ont été récoltés au niveau des grottes où les deux espèces sont présentes et en mélange. Certains botanistes ont dû examiner ou récolter une espèce, les autres la seconde : à distance, sur des échantillons spécifiquement différents, il n'était pas possible qu'ils puissent se mettre d'accord.

- Nos prédécesseurs venaient à la Rochecourbon trop tard dans l'année : en mars, les touffes de Polystichum se voient de très loin ; en mai ou juin, les autres plantes exubérantes du sous-bois ont tout recouvert, ce qui explique que les anciens botanistes considéraient ces fougères comme rares dans ces lieux, alors que ce n'est pas le cas. Il faut dire aussi, pour leur défense, que ce marécage est sillonné par plusieurs fossés qu'il est impossible de traverser à cause de leur largeur, de leur profondeur et de l'épaisseur des limons qui en recouvrent le fond. Actuellement, quelques passerelles, bien que très rudimentaires, permettent de les franchir et de parcourir le marais.

---

(4) - Membre de la Société Botanique des Deux-Sèvres de 1906 à 1926.  
Décédé en 1943.

Voilà donc une énigme éclaircie !

Précisons que les ptéridologues modernes rangent nos deux "Polystichum" parmi les espèces du genre Dryopteris Adanson. Les noms retenus comme valides dans "FLORA EUROPAEA" (t. 1, p. 21) pour ces deux espèces sont :

- Dryopteris carthusiana (Villar) H. P. Fuchs (=Polystichum spinulosum).
- Dryopteris dilatata (Hoffm.) A. Gray (=Polystichum dilatatum).

En raison de l'abondance de ces deux fougères croissant en mélange, il n'est pas impossible d'y voir découvrir un jour leur hybride : D. X deweveri (J. Jansen) Jansen et Wachter. Les Polystichum - pardon ! les Dryopteris - n'ont peut-être pas fini de défrayer la chronique botanique locale ....